

Aménagement du parc urbain de la Jonction

Entre les rues des Visitandines, du Miroir et des Brigittines, Bruxelles (BE)



Mission complète de stabilité, de techniques spéciales, de conseiller PEB et d'aménagement urbain (parc et rues avoisinantes)

Maître de l'ouvrage
Ville de Bruxelles

Architecte
Générale - Assemblée
d'architectes

Coût des travaux
10 Mio € htva dont 0,56 Mio €
pour la structure, 0,52 Mio €
pour les techniques spéciales,
0,3 Mio € pour l'énergie et
4,6 Mio € pour le génie civil

Études
2018 - 2019
Exécution
2020 - 2023



Le projet d'aménagement du parc urbain de la Jonction (surface totale 1 371 m²) s'insère dans une démarche visant à ressouder le tissu urbain. Il se compose d'interventions diverses touchant à des ouvrages existants, mais aussi à des espaces publics et de nouvelles constructions.

Différents espaces sont créés dans le projet.

Le parc de la Chapelle est aménagé comme un espace urbain convivial, aisément appropriable par la population du quartier afin qu'il devienne le centre du tissu urbain local. Il se compose de mobilier simple et récupéré, d'espaces végétaux et d'un grand banc monumental en béton. Un nouvel éclairage urbain complète la mise en valeur du site.

La plaine des sports reprend des aménagements spécifiques dédiés à différents sports tels qu'un terrain multisport, 2 terrains de pétanque et une piste de sprint de 50 m. Ces équipements s'intègrent dans un parc végétalisé qui, lui-même, est potentiellement un terrain de sport appropriable par la population.

Les grandes surfaces ont permis une gestion intégrée des eaux de pluie avec la création d'un massif filtrant sous le terrain de sport et l'optimisation des revêtements pour favoriser au maximum une infiltration naturelle.

La configuration du site implique une grande différence de niveaux entre l'esplanade existante au pied des bâtiments et la plaine des sports. Cette différence de niveau est mise à profit pour créer un « mur » de jeux, ludique et courbe, intégrant de nombreux équipements différents.

La nouvelle esplanade située au pied des bâtiments existants est la couverture d'un parking enterré. Le remplacement du revêtement, l'implantation de nouvelle végétation (en démolissant la dalle existante afin de créer un contact direct avec la terre naturelle) et la nouvelle mise en lumière permettent de redonner vie à cet espace de qualité.



La création de nouveaux ateliers se fait au moyen de structures en béton rationnelles. Tous les bétons sont apparents à l'exception de la façade. Les voiles sont principalement des prémurs et les planchers sont des hourdis d'une portée de 9,3 m. Ils permettent de reprendre des charges lourdes typiques des ateliers (dans ce cas, un atelier bois et métal). Le plancher portant d'une façade à l'autre, il n'y a aucun élément porteur au milieu des volumes créés. Le jardin en toiture nécessite également l'utilisation de hourdis de forte épaisseur.

Le bureau réalise la conception énergétique globale du nouveau bâtiment composé d'ateliers et de bureaux (142.91 kWh).

